

Comment télé vous?

Belgique-België
P.P.
1050 Bruxelles 5
1/7610

15 février 1999

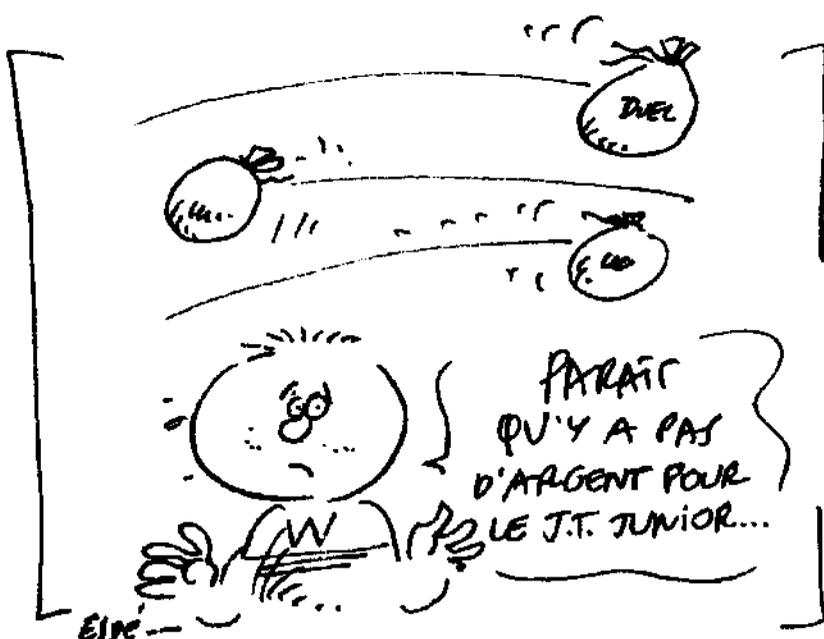
Périodique mensuel de
l'Association des Téléspectateurs
Actifs asbl

Bureau de dépôt :
Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles
Editeur responsable :
Benoit Goossens

Numéro

45

ATA asbl • Rue Américaine, 106 • 1050 BRUXELLES
ATA sur Internet : <http://ata.qwentes.be> • E-mail : ata@qwentes.be



JT junior... et pourquoi pas un enjeu électoral ? (voir page 8)

Violence gratuite au JT

RTL TVi SANCTIONNÉE

“Première” historique en Communauté française : le 20 janvier 1999, pour la première fois dans l’histoire de notre télévision, une chaîne doit payer une amende.

...

Plus étonnant encore : c’est une séquence d’une émission d’information qui est sanctionnée. Même le CSA français n’a jamais pris pareille décision !

Le nouveau Conseil Supérieur de l’Audiovisuel (CSA) de la Communauté française a remis en question une séquence du JT de la chaîne privée RTL TVi, suite à la lecture d’un article paru dans le n°41 (daté du 20 mai 1998) de notre périodique “Comment Télé-Z-Vous ?”.

“Mise au point”, le débat politique du dimanche midi de la RTBF, le 7 février 1999, fut consacré à la violence à la télévision. Baudouin Cartuyvels y montra les images sanctionnées et fit réagir une brochette d’invités. Les

représentants tant de RTL TVi que de la RTBF ont clairement fait entendre que cette sanction avait troublé leurs rédactions et que, probablement, plus rien ne sera plus jamais comme avant. Voilà une excellente nouvelle pour les téléspectateurs !

Nous vous proposons, ci-après :

- le communiqué que l’A.T.A. a envoyé à la presse, le 4 février 1999, pour se positionner par rapport à cet événement complexe,
- notre article sur base duquel le CSA a décidé de réagir,
- le texte officiel de la décision du CSA.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le conseil d’administration de l’Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.) publie le communiqué de presse suivant, suite à la sanction infligée par le CSA à RTL TVi.

Suite page 2

Sommaire

- Balles en caoutchoucpage 6
- Arrêt sur quelques motspage 7
- Gérard Lovérius : “honnêtement” ?...page 7
- France 2 : pub ou info ?Page 9
- René Thierry préfère le directpage 14
- Sage comme une imagepage 16
- Début de victoire à Liègepage 18
- Un sondage sous-médiatisépage 20

Dossier

Quatre parlementaires analysent le Service “Médiation” de la RTBF
page 10

Suite de la page 1

UNE PLAINTE DE L'A.T.A. !

Ce n'est qu'en regardant le journal télévisé de 19H30 à la RTBF, ce 2 février 1999, que l'Association de Télé-spectateurs Actifs a appris que «...c'est à la suite d'une plainte émanant de l'A.T.A.» que le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de la Communauté française a décidé d'infliger une sanction financière de 100.000 FB à la chaîne privée RTL TVi pour avoir diffusé dans son JT de 19H du 8 avril 1998 un programme susceptible de nuire gravement à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs.

Renseignements pris le lendemain, le 3 février 1999, auprès de la Présidente du CSA, Mme Evelyne Lentzen, nous avons découvert que l'article que nous avons publié le 20 mai 1998 dans notre mensuel "Comment Télé-Vous ?" (n°41, page 10) avait retenu l'attention du Collège d'autorisation et de contrôle du CSA. «Dans pareil cas, une association telle que l'A.T.A. ou la plainte d'un particulier peuvent jouer le rôle d'aiguillon», nous a-t-elle déclaré.

Les mêmes images furent également dénoncées dans un billet intitulé "Télévision : odieux et audimat" paru dans le quotidien Le Matin

en date du 11 avril 1998.

QUELS CONTACTS AVEC LES CITOYENS ?

Evelyne Lentzen était étonnée que nous n'avions toujours pas reçu, ce 3 février 1999, copie de la décision du Collège d'autorisation et de contrôle.

Ce qui nous surprend davantage, c'est que le Collège d'autorisation et de contrôle, dans la longue enquête qu'il a menée avant de prendre sa sanction, n'a à aucun moment demandé à nous entendre.

Pourtant, les observations des téléspectateurs lui sont particulièrement utiles puisque le Gouvernement de la Communauté Française n'a prévu aucun moyen, ni en personnel, ni en matériel, pour enregistrer et observer les émissions des chaînes de la communauté française.

Pour rappel, le CSA français enregistre toutes les émissions des chaînes françaises et dispose du personnel pour analyser toutes les émissions en ce qui concerne la publicité clandestine, les quotas des œuvres françaises ou européennes, le temps de parole des différentes formations politiques, etc.

En Communauté française, nos parlementaires n'ont prévu qu'une seule obligation : les chaînes doivent réa-

liser les enregistrements de leurs émissions et les garder à disposition du CSA pendant 3 mois.

NOTRE AVIS SUR L'AFFAIRE RTL TVI

Stéphane Rosenblatt, rédacteur en chef de RTL TVi, qui s'insurgeait contre cette décision dans son propre JT de 19H, ce 2 février 1999, déclarait : «Fallait-il ne pas dénoncer, par l'image, le génocide des Toutsis Rwandais? Fallait-il ne pas montrer la chasse aux Toutsis à Kinshaha, l'été dernier ? Fallait-il ne pas montrer le massacre des Kosovars à Racak, il y a quinze jours ?», nous lui répondons :

• 1 : L'A.T.A. estime que montrer des images violentes au JT est une nécessité si celles-ci ne sont pas gratuites, c'est-à-dire indispensables à l'explication d'un fait de société marquant.

• 2 : Il nous semble cependant indispensable, pour respecter les susceptibilités de chacun, de prévenir le public avant la diffusion de celles-ci.

• 3 : Il nous semble primordial que le commentaire ne se limite pas à une simple description des faits, mais replace explicitement ces images dans leur contexte social ou politique, c'est à dire en décrivant les enjeux

Les "bonnes lectures" du CSA

Voici notre article à partir duquel le CSA a instruit sa plainte vis-à-vis de RTL TVi (Comment Télé-Vous ? n°41, 20 mai 1998, page 10)

RTL TVi : pire que...

Le nouveau quotidien Le Matin a publié, dans son édition du 11 avril 1998, le billet intitulé "Télévision : odieux et audimat" que nous reproduisons intégralement ci-dessous :

"Mercredi, le 19H de RTL TVi a offert un nouvel exemple de tout l'odieux dont peut être porteuse la logique de l'audimat. La chaîne privée proposait dans son JT une séquence de moins de deux minutes. Au cours de ce bref reportage, les téléspectateurs assistaient à un braquage qui tournait à la prise d'otage. En l'occurrence, l'otage était une femme enceinte.

Epilogue de cette séquence spectaculaire à défaut d'être véritablement informative : un tireur d'élite des forces d'intervention abattait le forcené (NDLR : qui tenait son otage contre lui) d'une balle dans la tête. La séquence, ininterrompue, était commentée —ou plutôt décrite—

par un journaliste de la rédaction de RTL TVi. Les méthodes policières et judiciaires "made in USA" étant ce qu'elles sont, il est possible de débattre longuement sur le sort du preneur d'otage. Mais plus important pour le débat belgo-belge, la diffusion de ces images violentes à une heure de grande audience mérite la réflexion. Soucieux d'améliorer l'audience de son journal, RTL TVi a diffusé des images qui, nées de tout commentaire, contribuent à entretenir dans la population l'idée que, pour certains crimes ou délits, la sanction suprême est la meilleure et seule qui soit. Loin d'élever le débat sur la peine de mort (et sur la violence qui agite la société), la diffusion de la séquence seule livre avant tout un magma d'émotions. Ensuite, le sourire de la présentatrice était là pour rassurer les téléspectateurs. Séquence suivante, s'il vous plaît..."

...TF1 !

Ce 8 avril 1998, dans le JT de 13 heures de TF1, l'A.T.A. a découvert la même séquence, à deux différences près. Sur la chaîne privée française, la tête du forcené qui

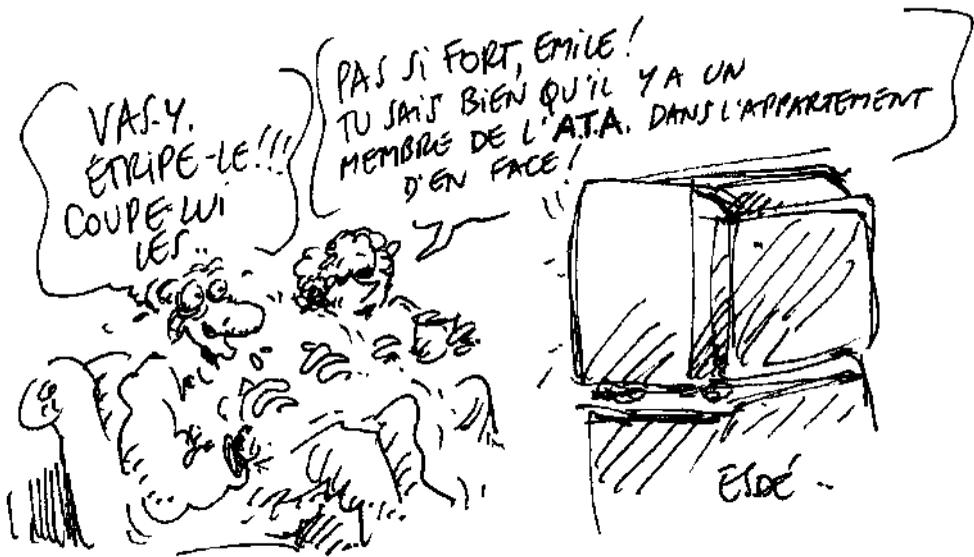
explosait littéralement était cachée par un effet de mosaïque. Apparemment, on ne connaît pas l'usage de ce moyen technique à RTL TVi. D'autre part, la séquence sur RTL TVi était plus longue. On y voyait en plus la tête décomposée du mort dans l'ambulance.

La RTBF et bien d'autres chaînes n'ont pas diffusé ces images. Cette séquence était-elle indispensable ?

Il n'est pas inutile de rappeler, ici, que le Directeur Général de RTL TVi, Jean-Charles De Keyser, a signé le Code de déontologie relatif à la diffusion d'émissions télévisées comprenant des scènes de violences. On peut y lire notamment : "le radiodiffuseur tient compte du fait que de très nombreux enfants regardent les journaux d'information".

Que pense donc notre CSA ainsi que notre Ministre de l'Audiovisuel du fait que la Chaîne Privée ne respecte pas sa signature ? Pourquoi nos instances politiques n'ont-elles pas prévu que les non-applications de ce code soient sanctionnables ?

Elles n'ont également mis en place aucun visionnement systématique des émissions qui permettrait de découvrir officiellement pareilles bavures. ■



et les conséquences, sinon la diffusion de la séquence n'aura pour but que le sensationnalisme.

• 4 : Dans une séquence répondant à tous ces critères, il nous paraît indispensable de limiter le nombre d'images violentes diffusées au strict minimum utile à la compréhension du reportage.

Dans le reportage incriminé, les images montrent une prise d'otage qui s'est déroulée au Venezuela. Le forcené qui tient en otage devant lui une femme enceinte a la tête qui explose sous l'effet d'une balle tirée par les forces de l'ordre.

Il ne fallait "couper" aucune image. Une solution aurait été d'utiliser une mosaïque pour cacher le visage du preneur d'otage. Dans notre article du 20 mai 1998, nous écrivions à ce sujet : "...Ce 8 avril 1998, dans le JT de 13 heures de TF1, l'A.T.A. a découvert la même séquence, à deux différences près. Sur la chaîne privée française, la tête du forcené qui explosait littéralement était cachée par un effet de mosaïque. Apparemment, on ne connaît pas l'usage de ce moyen technique à RTL TVi. D'autre part, la séquence sur RTL TVi était plus longue. On y voyait en plus la tête décomposée du mort dans l'ambulance".

POURQUOI 100.000 FRANCS ?

Si le CSA nous avait demandé notre opinion sur la première sanction qu'il convenait de prendre pour une chaîne de télévision en Communauté française, nous aurions proposé non pas une amende de 100.000 francs, mais que le CSA utilise un autre élément de son arsenal. Il peut obliger à diffuser un communiqué à l'antenne, par exemples à l'heure où l'erreur a été commise.

Ce communiqué aurait été très utile dans le JT de 19H pour que le CSA puisse détailler sa décision aux téléspectateurs de RTL TVi.

RTL TVI N'A PAS DÉBATTU DE LA REFORTE DU CSA !

Aujourd'hui, les journa-

listes de RTL TVi craignent d'être jugés par le CSA qu'ils assimilent à un tribunal administratif.

Catherine Brahy, porte-parole de la rédaction de RTL TVi, déclare au JT de la RTBF, ce 2 février 1999 : «On est prêt à se remettre en question. Ce qu'on conteste très vigoureusement, c'est un tribunal administratif composé de représentants des politiques... C'est une vision

étatique du journalisme et cela, on la conteste».

Nous tenons à signaler qu'au moment où les parlementaires préparaient la nouvelle mouture du CSA, l'A.T.A. était inquiète de la politisation outrancière, de la faible place accordée aux usagers et du manque de transparence des décisions de ce Conseil. L'A.T.A. avait demandé alors à plusieurs reprises à RTL TVi de consa-

Audition publique

Une audition publique des télévisions de la Communauté française à propos du respect du code de déontologie sur la violence à la télévision se déroulera, ce vendredi 26 février 1999, au :
Sodehotel La Woluwé
 (salle Lindbergh)
 Avenue Mounier, 5
 1200 Bruxelles
 (métro Alma)

Inscription obligatoire, le plus tôt possible, au :
Ministère de la Communauté française
 Bd Léopold II
 1080 Bruxelles
 Tél. : 02/ 413 35 01 ou 02
 Fax : 02/ 413 30 50

RIEN !

Le 19 novembre 1996, une journée analogue s'était déroulée à l'Hôtel Métropole.

Les représentants des chaînes y firent cinq propositions.

Aucune d'entre elles ne s'est concrétisée deux ans plus tard !

• 1 : A propos de la signalétique qui venait d'être mise en place en France, Jean-Charles de Keyser, Directeur général de RTL TVi, marqua son intérêt et précisait qu'il souhaitait analyser cette expérience. Le directeur d'antenne de Canal+ Belgique, Pierre Maes, expliquait à Télépro, dans la foulée de cette journée, qu'il était entré en discussion avec la RTBF et qu'il ne s'opposait pas à la participation de RTL TVi. Pour lui, la fin du mois de

novembre 1996 semblait être une bonne échéance pour aboutir...

• 2 : Gérard Lovérius, le Directeur de la télévision à la RTBF, constata que dans certains pays la réglementation interdisait la diffusion de certains programmes dans certaines tranches horaires. Il déclara : "C'est un axe de recherche qui me conviendrait relativement bien."

• 3 : Jean-Charles de Keyser proposa : "Nous sommes prêts à inculquer auprès des étudiants les armes indispensables pour faire la différence entre réalité et fiction".

• 4 : Vu les limitations budgétaires, Gérard Lovérius hésitait entre deux priorités : mettre en place un débat régulier entre les parents et les enfants pour parler de télévision ou réaliser un journal télévisé pour les enfants.

• 5 : Jean-Charles de Keyser affirma : Je suis prêt à améliorer la qualité des programmes de RTL TVi tout en gardant comme impératif numéro un leur rentabilité. Je suis prêt à mettre sur pied une rencontre annuelle pour vous expliquer (il s'adressait tout particulièrement au secteur associatif) si oui ou non nous pouvons répondre à vos souhaits. Le moment idéal serait l'époque où l'on prépare les grilles de la saison suivante.

Tirons les leçons du passé : exigeons de nos chaînes qu'elles donnent des échéances précises lorsqu'elle referont des propositions. ■

crer un "Controverse" à cette thématique. Notre demande n'a pas été entendue. C'était pourtant à ce moment-là que les journalistes auraient dû poser les questions qui les inquiètent aujourd'hui.

LA RTBF : JAMAIS SANCTIONNÉE ?

Ce qui nous intrigue davantage, c'est le fait que nos parlementaires n'ont pas prévu que le CSA puisse infliger à la RTBF des sanctions financières analogues à celle que RTL TVi vient de recevoir.

En effet, seul, le Gouvernement de la Communauté française pourrait agir ainsi vis-à-vis du Service public. Or, l'A.T.A. a constaté également des manquements dans les JT de la RTBF.

PROPOSITIONS

Voici trois propositions qui favoriseraient une évolution positive du problème de la violence à la télévision.

- La création d'un journal télévisé quotidien pour les enfants à la RTBF.

Ne manqueraient que les moyens financiers pour mener à bien ce projet qui existe déjà sur certaines chaînes des régions ou pays qui nous environnent : en Flandre, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Alle-



magne et en France.

A ce sujet, ni la RTBF, ni le Gouvernement de la Communauté française n'en parlent en terme de priorité. On trouve pourtant des moyens financiers pour d'autres projets. Sont-ils davantage prioritaires ?

- La mise en place de la signalétique anti-violence.

Elle permet aux parents de découvrir la nature d'une émission avant que celle-ci ne commence, ce qui leur éviterait de zapper après avoir vu les premières scènes qu'ils jugeraient trop violentes... En France, l'expérience se poursuit avec succès depuis deux ans déjà. Aucun débat public d'envergure ne s'est déroulé en Communauté française sur cette thématique.

- Création d'une émission de médiation.

Chaque samedi sur France 2, après le JT de 13H,

Didier Epelbaum, le médiateur de la rédaction de France 2, propose "L'Hebdo du Médiateur", une émission de quinze minutes qui permet de réagir aux critiques émises par les téléspectateurs. Deux d'entre-eux exposent le problème, un journaliste de la rédaction apporte son point de vue et les deux téléspectateurs sont invités à conclure avant que Didier Epelbaum ne tire les leçons de ce dialogue qui s'est déroulé en direct.

Le Médiateur de France 2 nous a confirmé que son initiative faisait bouger les choses au sein de la rédaction de France 2 et que nombre de journalistes réfléchissaient davantage et peut-être mieux avant de se lancer dans telle ou telle séquence.

Pourquoi la RTBF et RTL TVi ne s'inspireraient-elles pas de cette émission ? ■

CSA



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Collège d'autorisation et de contrôle

En cause : la société anonyme TVi
Représenté par son conseil, Maître G. de Foestraets.

Vu le décret du 24 juillet 1997 relatif au Conseil supérieur de l'audiovisuel et aux services privés de radiodiffusion sonore de la Communauté française et en particulier les articles 16, 21 et 24 ;

Après avoir entendu le rapport de Jean-François Raskin, membre du Collège d'autorisation et de contrôle, l'avis du secrétaire et les moyens de défense présentés par le conseil de TVi ;

Vu la note d'observations, la note du secrétaire et la note complémentaire d'observations déposées par Maître G. de Foestraets ;

Il est reproché à la société TVi d'avoir, en contravention à l'article 24 quater du décret du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel, diffusé au Journal télévisé de RTL-TVi de 19 heures, une scène de violence gratuite dans un reportage sur une prise d'otage au Venezuela.

L'opérateur reconnaît le caractère violent de la scène mais conteste sa qualification de « gratuite ». Il conteste aussi l'application de l'article 24 quater du décret mentionné ci-dessus en l'absence de modalités à déterminer par le gouvernement de la Communauté française. Il conteste enfin la violation et la possibilité de prononcer une sanction pour violation éventuelle du Code de déontologie relatif à la diffusion d'émissions télévisées comprenant des scènes de violence du 23 juin 1994.

1. L'article 24 quater du décret du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel transpose en droit interne l'article 22 de la directive 89/552/CEE telle que modifiée. Cet article établit que la RTBF et les organismes de radiodiffusion relevant de la Communauté française ne peuvent diffuser « des programmes susceptibles de nuire gravement à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs, notamment des programmes comprenant des scènes de pornographie ou de violence gratuite, cette dernière disposition s'étendant aux autres programmes ou éléments de programmes (...) qui sont susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs sauf s'il est assuré notamment par le choix de l'heure de diffusion du programme que les mineurs se trouvant dans le champ de diffusion ne voient pas ou n'écoutent pas normalement ces émissions ».

La scène de violence incriminée peut-elle être qualifiée de violence gratuite ?

Le Collège d'autorisation et de contrôle est soucieux de la liberté d'expression et de l'indépendance et de la responsabilité éditoriales.

Dans le respect de ces principes, le Collège d'autorisation et de contrôle estime que la diffusion d'images de violence est non justifiée et dès lors gratuite lorsqu'elle n'est pas nécessaire, ou même seulement utile, pour exprimer une idée.



En l'occurrence, le Collège d'autorisation et de contrôle constate que la violence montrée (impact de la balle traversant le crâne, œil crevé, giclées de sang, entre autres) n'exprime rien d'autre que la nature spectaculaire desdites images, ce qui est démontré à suffisance par le fait que le contenu et la portée du commentaire avant et pendant le reportage sont indépendants de la diffusion ou de l'omission des images visées. Celle-ci peut dès lors être considérée comme gratuite.

2. L'absence de modalités d'exécution de l'article 24 quater n'autorise pas les opérateurs à se soustraire aux obligations qui y figurent dès lors que celles-ci sont suffisamment claires et précises pour être appliquées.

3. Le Collège d'autorisation et de contrôle, après en avoir délibéré, constate que TVi a violé l'article 24 quater du décret du 17 juillet 1987.

4. Dès lors qu'il y a violation d'une obligation décrétales, il n'est pas nécessaire de se prononcer sur la violation ou non du code de déontologie.

5. En conséquence, le Collège d'autorisation et de contrôle inflige à la société TVi une des sanctions prévues à l'article 22 §1^{er} du décret du 24 juillet 1997 relatif au Conseil supérieur de l'audiovisuel et aux services privés de diffusion sonore de la Communauté française. Le Collège d'autorisation et de contrôle estime que l'amende est la sanction la mieux appropriée. Compte tenu de la gravité du manquement constaté et du caractère isolé de l'infraction, l'amende est fixée à 100.000 francs (cent mille francs).

Les dépens sont à charge de l'opérateur.

Ainsi fait à Bruxelles le 20 janvier 1999 par :

Mesdames Evelyne LENTZEN et Françoise HAVELANGE
Messieurs Jean-Claude GUYOT, Michel HERMANS,
Boris LIBOIS, Jean-François RASKIN,
Benoit RUTTEN, et Pierre-Dominique SCHMIDT

Evelyne Lentzen
Présidente

Benoit Rutter
vice-président

opinion minoritaire

1. L'article 24 quater du décret du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel interdit à la RTBF et aux organismes de radiodiffusion de la Communauté française la diffusion de programmes susceptibles de nuire gravement à l'épanouissement physique, moral ou mental des mineurs. Cet objectif paternaliste de protection de la jeunesse doit s'interpréter sous la condition restrictive de la liberté énoncée à l'article 19 de la Constitution et à l'article 10, § 1^{er} de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Par conséquent la diffusion d'une séquence comportant des images de grande violence peut nuire gravement à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs pour autant que et dans la mesure où la diffusion de ces images est gratuite.

Toutefois, la détermination de la gratuité ne peut se faire en recherchant les mobiles privés ou en appréciant les intentions supposées de l'opérateur sans enfreindre son indépendance éditoriale. Par contre, son corollaire, la responsabilité éditoriale, implique de pouvoir examiner la validité, selon une procédure contradictoire et dans chaque cas d'espèce, des raisons fournies par l'opérateur pour justifier *a posteriori* ses choix éditoriaux élaborés en toute indépendance.

2. La partie défenderesse justifie la diffusion, *i.e.* la sélection et la communication au public, d'images de grande violence dans le cadre d'un programme d'information générale et à une heure de grande écoute par les motifs suivants exposés à l'audience : la valeur morale et la portée pédagogique du récit médiatique qui, selon la partie défenderesse, illustrerait, par la neutralisation sanglante du malfrat, la valorisation du rétablissement de l'ordre public et le refus de toute banalisation de la violence.

Ces motifs sont dépourvus de pertinence factuelle : ils ne peuvent être reconstruits, depuis la perspective du public destinataire des programmes, à partir des images diffusées, de leur présentation ou du commentaire qui les accompagne ou de la disposition de la séquence litigieuse dans ledit programme d'information générale.

3. Faute de justification suffisante, la diffusion dans le cas d'espèce d'images de grande violence est gratuite. Par conséquent, cette diffusion est susceptible de nuire gravement à l'épanouissement physique, moral ou mental des mineurs et viole le prescrit de l'article 24 quater du décret du 17 juillet 1987.

Boris Libois - 20.01.99.



Le courrier des lecteurs publié par la presse écrite est souvent aussi passionnant que des articles !

LE POIDS DES MOTS

Chaque mot se doit d'être précis et bien choisi en télévision, parce qu'il sera entendu par des milliers de personnes et considéré comme une "vérité". Voici un exemple d'un de ces termes mal appropriés ou pas assez expliqués avec la lettre du Dr J. Meesters, chirurgien et ancien sénateur (jusqu'en 1994), adressée le 19 décembre 1998 à l'Administrateur général de la RTBF, Christian Druite

Il y a une bonne semaine, j'ai été très surpris par un commentaire sur l'Intifadab, au cours du JT, selon lequel, "maintenant les Israéliens ne tirent plus avec des balles de caoutchouc, mais bien avec des balles de guerre".

Ceci donne à penser, une fois de plus, que les balles "de caoutchouc" sont des projectiles plus ou moins bénins, employés pour dissuader des manifestants.

En fait, lors d'une mission médicale belge dans les territoires palestiniens occupés par Israël, il y a quelques années, nous avons pu ramasser, particulièrement à Gaza, ce genre de projectiles et constater, dans les hôpitaux, les blessures qu'ils entraînent.

Il y avait deux types de balle : les cylindriques, mesurant 18mm. de haut et 18 mm. de diamètre, faites de métal massif entouré d'une mince pellicule de

caoutchouc noir, et pesant 15 grammes, et les sphériques, de 20 mm. (!) de diamètre, pesant 16 gr., faites de caoutchouc dans lequel sont noyées de nombreux fragments métalliques, en telle sorte que leur poids atteint 16 gr.

Il suffit de les soulever dans la main pour comprendre leur pouvoir de destruction.

Nous avons vu à l'hôpital Al Makassed (Jérusalem) quatre jeunes gens en coma cérébral, dont les radiographies montraient des balles "de caoutchouc" dans la face, le cou, ou le cerveau.

De même, il y avait des cas de fractures multi-fragmentaires diverses, compliquées par des sections délabrantes de nerfs et d'artères, qui sont des lésions irréversibles.

Dès la première année de l'Intifadab, 500 blessés gardant un handicap grave et irréversible sont passés à Al Makassed, et autant à l'hôpital Ittihad (Naplouse). Beaucoup sont des victimes des balles en question.

Il s'agit de paraplégies, quadriplégies, amputations, etc... Nous avons vu de nombreuses radiographies de ces cas.

On est loin des balles "de caoutchouc" telles que peuvent se les imaginer les téléspectateurs non-informés : inoffensives et simplement dissuasives.

Signalons par ailleurs que les Israéliens usaient également d'autres projectiles, dont on ne parle pas : billes de verre (25 mm. de diamètre, pesant 19 gr., lancées d'avion, perçant les toitures et éclatant dans les maisons), balles de plastique (moins traumatisantes mais peu visibles à la radiographie, donc non-repérables en vue de l'ablation), et balles à grande vitesse ("high velocity bullets") qui font de très gros dégâts et, souvent, tuent.

Bien entendu, les morts se comptent par centaines, dès les premières années.

Ils ont également employé des massues garnies de clous dressés, avec lesquelles on laboure la peau et les muscles des victimes qui perdent de grosses quantités de sang et développent une insuffisance rénale aiguë par résorption de la myoglobine libérée par les muscles déchirés, suivie de coma.

Ceci donne une autre vision de la réalité palestinienne.

LA RÉPONSE DE LA RTBF

La réponse de la RTBF est signée par Françoise de Thier du Service du Suivi et de Statistiques et est datée du 28 décembre 1998.

J'ai bien reçu votre courrier en date du 19 décembre qui m'a été transmis, pour réponse. Je vous remercie des informations qu'il contient sur les dégâts causés par les balles en caoutchouc de l'armée israélienne.

Je transmets dès aujourd'hui copie de votre lettre au Directeur de l'Information, monsieur J.P.Gallet.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à nos programmes, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. ■

Agenda

PAS VU, PAS PRIS

Le film de Pierre Carles est projeté, **chaque jour à 22H**, au cinéma Styx à Ixelles, au 72, rue de l'Arbre Bénit.

Il n'existe qu'une seule copie de ce film pour la Belgique. Elle va donc voyager pendant de nombreux mois. Prochaine étape : Liège au mois de mars, au cinéma Churchill.

Pour compléter votre information sur ce film, l'association qui a récolté les fonds pour pouvoir le diffuser au cinéma a créé un site internet: <http://www.pvvp.org>

EMBARQUEMENT MÉDIA

Les associations d'éducation aux médias proposeront une journée "Embarquement médias", le **samedi 24 avril 1999**, de 9H à 17H, aux jeunes âgés de 6 à 16 ans.

Il s'agit d'une sorte de jeu de piste à travers la ville de Liège pour découvrir différents lieux où vivent des médias : le Centre de la RTBF Liège, la rédaction du quotidien Le Matin, etc.

Contact : Diffusion Alternative
Rue P.E.Janson, 9
1050 Bruxelles

BENOIT POELVOORDE NOUS MONTRE TOUT

Benoit Poelvoorde a proposé régulièrement sa séquence "Mr Manatane" dans "Nulle part ailleurs" sur Canal+.

A sa demande, le cinéma Nova consacrera toute la soirée du **samedi 6 mars 1999** à partir de 20H, non seulement à une rétrospective sur grand écran de cette série présentée par Benoit Poelvoorde lui-même mais, en plus, nous pourrions visionner les épisodes que Canal+ France a refusé de diffuser !

Cinéma Nova
Rue d'Arenberg, 3
1000 Bruxelles

Daniel Schneidermann (la 5ème)

ARRÊT SUR QUELQUES MOTS

L'A.T.A. se bat pour que la 5ème, la chaîne française de la connaissance, soit diffusée par nos télédiffuseurs, entre- autre parce que cette chaîne programme Arrêts sur images, l'une des plus pertinentes émissions d'information et d'éducation aux médias.

...

Si vous disposez d'une antenne satellite, ne ratez cette émission sous aucun prétexte ! Chaque dimanche, de 12H30 à 13H30...

Qui aime bien, châtie bien... A Daniel Schneidermann, l'animateur d'Arrêts sur images, nous avons envoyé la lettre suivante, le 25 novembre 1998.

NOTRE LETTRE

"...Nous regardons régulièrement avec intérêt Arrêts sur images et, souvent, nous citons cette émission en exemple, dans nos multiples rencontres avec le public.

Ce qui nous rend d'autant plus à l'aise pour vous formuler la critique suivante.

Dans l'émission du 22 novembre 98 qui analysait le feuilleton Cap des Pins, vous avez demandé :

" Cela pose toute une série de questions. Tous ces thèmes durs, graves, dont il était prévu dans le projet initial qu'ils soient abordés : l'homosexualité, le suicide, les drogues, l'anorexie... Pourquoi finalement les avoir totalement évacués du scénario ?

Etait-ce insupportable à 18H45 ? (...) N'y a-t-il pas eu de votre part une volonté délibérée de gommer tous ces aspects un peu "rugueux" du scénario ?

Si au lieu de citer l'homosexualité, vous aviez, dans ces phrases, parlé du fait d'être juif ou musulman, vous auriez été traité -à juste titre- de xénophobe...

Il nous semble étonnant que, dans une énumération, vous liez l'homosexualité au suicide, aux drogues et à l'anorexie...

L'homosexualité est-elle un thème dur ou grave, une maladie... Est-elle quelque peu "rugueuse" ? Qu'en pensez-vous ?

Pourriez-vous apporter un rectificatif, dans l'une de vos prochaines émissions ? Cela vous honorerait."

LA RÉPONSE

Daniel Schneidermann nous répond rapidement, le 1er janvier 1998 :

"...Il peut parfaitement m'arriver d'être trop rapide dans mes formulations. En l'occurrence, il ne me semble pas que ç'ait été le cas. Faire une énumération ne préjuge pas du caractère homogène ou hétérogène des éléments de l'énumération. En l'occurrence, il me semble que l'homosexualité est bien un thème plus "dur", "grave" ou "rugueux" que les thèmes "lisses", "légers" et "consensuels" abordés dans le scénario de "Cap des Pins"..."

NOTRE COMMENTAIRE

Selon Daniel Schneidermann, "faire une énumération ne préjuge pas du caractère homogène ou hétérogène des éléments de l'énumération". Dans l'émission, il disait pourtant : «TOUS ces thèmes durs, graves (...)».

Tous : adj. qualificatif. Exprime la totalité. (Le Petit Larousse Illustré, 1997).

Sans commentaire. ■

"HONNÊTEMENT..."

Dans Le Soir du 27 octobre 1998, Christian Druitte, Administrateur général de la RTBF, affirma que, seules, les séries américaines de l'avant soirée seront entrecoupées de publicités.

Dans le dernier numéro de "Comment Télé-Vous ?" (n°44, page 17), l'A.T.A. déclarait qu'elle veillerait à ce que cette déclaration soit respectée. Au travail !

Moins de trois mois plus tard, le Directeur de la télévision, Gérard Lovérius, déclare à La Libre Belgique, le 18 janvier 1999 : "..."Une concession que l'on pourrait faire, honnêtement, c'est de couper les séries et les téléfilms américains en soirée comme la jurisprudence nous y autorise désormais. Nous ne le ferons pas, en tous cas pour l'instant, parce que nous estimons tout simplement que nos soirées ne doivent pas être coupées par de la publicité".

L'A.T.A. sera particulièrement attentive aux prochaines déclarations ! ■

ET POURQUOI PAS UN

La presse écrite continue à parler régulièrement du JT pour enfants

•••

Les journées de l'UNICEF permettent à la RTBF de consacrer des programmes à l'enfance durant tout un week-end. A ce sujet, Dominique Legrand écrit dans Le Soir du 12 et 13 décembre 1998 : "...L'an prochain verra le dixième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant. L'occasion pour la RTBF de répondre au droit d'accès à l'information en créant enfin un JT jeunes?"

Pour La Libre Belgique du 18 janvier 1999, Philippe Vandenberg pose la question à Gérard Lovérius, le Directeur de la Télévision : "Et le JT pour enfants. Enterré?"

Toutes les occasions sont bonnes pour y faire –même indirectement– allusion ! Marie-Cécile Royen du Vif L'Express (8 janvier 1999), dans un article à propos du

nouveau "Bouquet" lancé par Canal+, rappelle malicieusement que : "Canal J offre un JT "enfants admis" à 19H50"...

GÉRARD LOVÉRIUS FAIT LE POINT

Si la RTBF multiplie cette saison les programmes "jeunes", en revanche, la fumée blanche annonçant le JT junior tarde à venir.

Donc, près de neuf mois après la publication de notre Appel de 150 personnalités, nous avons demandé au Directeur de la Télévision, Gérard Lovérius, de faire le point. Nous publions la copie de sa réponse ci-dessous.

Celle-ci appelle trois commentaires.

Tout d'abord, nous préférons à la notion de Mr Lovérius "...un journal télévisé (hebdomadaire ou quotidien)", celle d'un JT quotidien qui pourrait prendre, dans une première étape, la forme d'un JT hebdomadaire.

D'autre part, nous constatons avec intérêt que la RTBF conserve un intérêt significatif pour notre proposition.

Enfin, il ressort de la lettre du Directeur de la Télévision que les deux obstacles majeurs à la mise en place de ce JT sont :

- le manque de moyens financiers,
- le fait qu'aucune imposition légale ne contraigne la RTBF à réaliser ce projet.

LAURETTE ONKELINX EST POUR

La députée Colette Burgeon vient, au début de ce mois de janvier 1999, de nous transmettre un échange de courrier qu'elle a eu, au cours du printemps 1998, avec la Ministre-Présidente de la Communauté Française, Mme Laurette Onkelinx.

A notre connaissance, c'est la seule prise de position écrite de la Ministre-Présidente concernant cette thématique. En voici l'essentiel :

"...Je partage totalement votre appréciation quant à l'utilité d'une telle entreprise (NDLR : à savoir, un journal télévisé pour enfants), et sa place dans la programmation d'un service public... Vous avez



Association des Téléspectateurs Actifs
Monsieur Benoît GOOSSENS
Président
rue Américaine 106

1050 BRUXELLES

GL/FS
98/0572

Bruxelles, le 08 décembre 1998

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 25 novembre dernier lequel a retenu toute mon attention.

La perspective de mettre sur antenne un journal télévisé (hebdomadaire ou quotidien) pour enfants reste une préoccupation de la RTBF.

Dire qu'elle est prioritaire serait excessif car si la RTBF se doit de répondre à un large public ensuite aux obligations de son contrat de gestion parmi lesquelles des obligations en matière culturelle, scientifique, d'éducation permanente, de magazines, de documentaires, de ciné club, vous n'ignorez pas qu'une émission d'information ciblée sur les enfants ne figure pas dans ces contraintes. Nos moyens financiers et humains suffisent à peine à rencontrer l'ensemble de ces obligations.

Néanmoins, nous poursuivons l'étude de ce projet auquel nous voulons donner des bases stables tant sur le plan financier que culturel.

Il ne me paraît pas opportun de vous détailler les différents contacts que nous avons à ce sujet.

Vous aurez compris que comme tout autre programme de télévision, la gestation de celui-ci est d'une cuisine qui nécessite la discrétion.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes meilleurs sentiments.


Gérard LOVÉRIUS,
Directeur de la Télévision

Direction de la Télévision

RADIO - TÉLÉVISION BELGE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
Boulevard Reyers, 52 - B-1044 Bruxelles - Bureau 8M19 - Tél : 02/ 737 25 45 - Fax : 02/ 737 43 81
CGER : 001-1636250-33 - TVA BE : 223 459 690

ENJEU ÉLECTORAL ?

sans doute eu écho de ce que la RTBF étudie actuellement la faisabilité économique d'une telle émission. Il me plaît de croire que des solutions pourront être dégagées, en sorte que celle-ci puisse rencontrer ce qui apparaît être, depuis l'organisation en novembre 96 de la journée de la Communauté française sur la Violence à la télévision et depuis la pétition de l'ATA, l'objet d'une large demande..."

L'AVIS DE JEAN-PIERRE GALLET

Puisque l'intérêt pour ce projet de JT junior est unanime, il faudra bien trouver une solution pour son financement. Mais pas n'importe laquelle !

Une prise de position récente de Jean-Pierre Gallet, le Directeur de l'information à la RTBF, mérite d'être lue attentivement.

Celui-ci déclara à Fernand Letist (Le Soir, le 9 décembre 1998) : "...La RTBF comme presque toute la presse en Belgique francophone n'est pas économiquement riche. La tentation est alors grande de trouver des aides à la production. Déguisées ou pas. Une aide à la production n'est pas spécialement un parrainage. Ce peut être de

l'argent "gracieusement" donné pour réaliser une émission. Mais quid de l'indépendance ? Les coûts en télé sont de plus en plus lourds et la tentation d'accepter cet argent frais extérieur est donc grand... La véritable indépendance commence par l'indépendance économique et financière".

En Flandre, depuis plus d'un an maintenant, la télévision de service public propose un JT quotidien aux enfants, parce que les responsables politiques l'ont voulu.

Chez nous, leurs confrères de la Communauté française n'ont pas inscrit une obligation analogue dans le contrat de gestion de la RTBF.

L'obligation d'un JT quotidien pour les enfants pourrait y apparaître dans un "addendum", n'importe quand, à condition que le gouvernement de la Communauté française et la Direction de la RTBF marquent leur accord.

Une augmentation de la dotation par le Gouvernement présidé par Laurette Onkelinx pourrait convaincre la RTBF d'accepter pareil addendum.

Le coût de la réalisation d'un JT quotidien pour les enfants est sans doute élevé

Pas d'argent pour le JT junior ?

Il y a toujours de l'argent à la RTBF, cela dépend pour quoi !

Telle est la leçon que l'on peut tirer du compte-rendu d'une interview de Jean Guy, membre du conseil d'administration de la RTBF, publié par La Nouvelle Gazette du 13/01/1999 :

(Jean Guy :) "...Je trouve incroyable de diffuser *Duel* (NDLR : le nouveau jeu du vendredi soir présenté par Plastic Bertrand) sur une chaîne de service public, une fois par semaine, et à quel prix !" Et de rappeler que faute de budget, la RTBF est dans l'incapacité de lancer un journal télévisé pour enfants. ■

mais certainement pas excessif si on pouvait chiffrer les économies que l'on pourrait réaliser sur le long terme grâce aux retombées de son travail d'information, de prévention ou d'éducation, dans des secteurs tels que l'éducation à la santé, par exemple.

Il s'agit donc, ici, d'une décision éminemment politique : financer davantage l'audiovisuel pour qu'il puisse mieux mener son travail éducatif.

Tout le monde est pour ce JT : la Ministre Présidente, les Présidents des partis, de nombreux Parlementaires... La RTBF cherche une solution pour débloquer financièrement la réalisation de ce projet. Alors pourquoi n'est-il pas encore à l'antenne ?

On attend donc que le Gouvernement de la Communauté française prenne une initiative. Dès demain ? ■

Pistes internationales

Le 18 janvier 1999, Gérard Lovérius répond ainsi à La Libre Belgique qui s'inquiète de savoir si le JT pour enfants est enterré : "Non, pas du tout, c'est une question de financement. Il nous faut 20 à 25 millions par an pour le produire dans un format hebdomadaire. On ne les a pas. Je crois que cela se fera, on a des pistes, notamment inter-

nationales pour voir ce que l'on pourrait faire avec les autres chaînes francophones ou à travers l'UER (Union européenne de radiodiffusion). Dans un institut qui a encore 600 millions de dettes à raison de 60 ou 70 millions à rembourser par an, nous n'avons pas la capacité actuelle de le faire. C'est tout". ■

France 2

PUB OU INFO ?

Au 13H de France 2, le 15 janvier 1999, le coureur cycliste Richard Virenque est interviewé en direct, vers 13H25, depuis un important hôtel Parisien.

Pendant les premières minutes de l'entretien, la rédaction de France 2 incruste dans le bas de l'écran le nom de l'hôtel où se trouve le cycliste.

Au milieu de l'entretien, le nom de l'hôtel est remplacé par : "Paris - Porte Maillot".

Après le nom de l'hôtel et sa situation géographique,

allait-on nous communiquer le prix des chambres ?

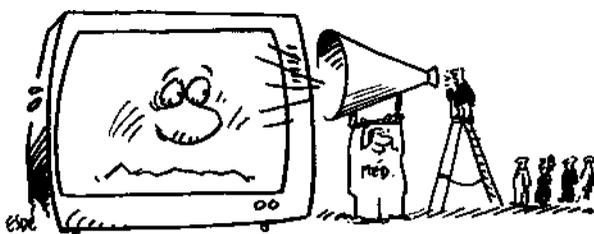
Plus sérieusement : cette indication supplémentaire n'était probablement qu'un

"rectificatif", France 2 se rendant compte tardivement que cette citation d'un nom d'hôtel était une publicité clandestine. ■



L'AVIS DE QUATRE

Le 21 octobre 1998, nous avons envoyé le courrier suivant à cinq parlementaires attentifs aux dossiers qui concernent l'audiovisuel :



- Mme Françoise Carton de Wiart (FDF)
- Mr Daniel Ducarme (PRL),
- Mr Jean-François Istasse (PS),
- Mme Marie Nagy (Ecolo)
- Mr Pierre Scharff (PSC).

NOTRE LETTRE

«...Vous avez participé activement, dans le cadre de l'élaboration du nouveau statut de la RTBF, à la réflexion sur l'utilité de doter ou non la RTBF d'un service de médiation.

Nous venons de publier, dans notre périodique "Comment Téléz-Vous ?" n°43, un dossier intitulé "Un vrai service de médiation à la RTBF ?".

Nous avons l'intention, très prochainement, de publier intégralement les réactions de différents parlementaires à ce travail rédactionnel que nous avons mené.

A cet effet, vous serait-il possible de nous aider en répondant aux questions suivantes :

■ **1** : Quelles réflexions la lecture de notre dossier "Un vrai service de médiation à la RTBF ?" suscitent-elles de votre part ?

■ **2** : Le "service de médiation" mis en place par la RTBF répond-t-il à vos attentes ? Si ce n'est pas le cas, quelle(s) évolutions envisagez-vous ?

■ **3** : Que pensez-vous de l'Hebdo du Médiateur, la nouvelle séquence du médiateur diffusée en direct, chaque samedi, dans le JT de 13H de France 2, entre 13H12 et 13H30 ?

LES RÉPONSES

C'est Mme Françoise Carton de Wiart qui nous a répondu le plus rapidement. Il est vrai que le sujet devait l'intéresser particulièrement puisque, avant de devenir députée, elle travailla longtemps à la RTBF, et de plus, dans une émission de consommateurs !

Il a fallu un rappel de notre courrier, le 20 novembre 1998, pour que nos autres interlocuteurs nous répondent, à l'exception de Mr Daniel Ducarme qui n'a pas accusé réception des trois courriers qui lui furent envoyés.

Merci à celles et ceux qui nous ont répondu. En effet, nous n'ignorons pas que notre demande leur demandait réflexion, temps et énergie pour s'acquitter de cette tâche.

Voici les réponses.

Réponse à Christian Druitte

Dans le n°44 de "Comment Téléz-Vous ?", nous précisons que Christian Druitte, l'Administrateur général de la RTBF, avait découvert avec un certain intérêt l'Hebdo du Médiateur, l'émission diffusée sur France 2 chaque samedi, vers 13H12.

Pourquoi ne pas envisager une formule analogue à la RTBF ? Christian Druitte émettait une crainte : y a-t-il suffisamment de sujets à traiter pour créer une émission hebdomadaire sur cette thématique ?

Didier Epelbaum, le médiateur de la rédaction de France 2, participait, le 1er décembre 1998, à un colloque organisé par l'Observatoire du Récit Médiatique du département de communication de l'UCL, "Déontologie et pratiques journalistiques internationales : Les modèles européens".

Il venait, quelques jours plus tôt, de présenter la 12ème émission de l'Hebdo du Médiateur. Nous lui avons demandé de répondre à l'interrogation de Christian Druitte.

Didier Epelbaum : «...Les réactions des téléspectateurs suivent l'actualité.

Nous sommes donc amené à traiter des sujets qui apparaissent au fur et à mesure des événements.

Il peut arriver que le traitement d'un événement soit loin d'être parfait.

Tout tourne principalement autour de trois éléments : la vérité, l'équité et le respect de la personne. On peut faire d'innombrables variations sur les thèmes de l'actualité, à partir de ces trois notions.

En gros, dans le courrier, il y a deux sortes d'envois.

Tout d'abord, des rafales de lettres sur tel ou tel sujet d'intérêt général comme les retraités qui considèrent qu'on a très mal décrit leur situation ou les professeurs qui trouvent qu'on n'a pas bien parlé de leurs problèmes liés à leurs heures supplémentaires...

Et puis, il y a diverses plaintes individuelles. Ce sont des personnes interrogées qui se plaignent, par exemple, du fait qu'on aurait déformé leurs propos. Ceci nécessite donc des enquêtes très précises. Donc, l'actualité nous apporte sa matière.

D'autre part, je peux très bien prendre également

l'initiative de traiter tel ou tel sujet. Par exemple, l'influence de la course à l'audience sur le traitement de l'information. Il n'y avait pas vraiment de courrier axé sur ce thème. C'était plutôt des remarques qui revenaient dans des courriers qui abordent souvent plusieurs thèmes à la fois. C'est aussi le rôle du médiateur que de retrouver ce qui est inscrit en filigrane dans ces lettres. Je m'étais aperçu que, dans des dizaines de lettres, revenait la réflexion : pour faire de l'audience, vous faites du sensationnalisme et vous déformez la hiérarchie réelle de l'information.

Donc, au cas où l'actualité retombe, au cas extraordinaire où la rédaction aurait été irréprochable pendant deux ou trois semaines, il reste des tas de questions théoriques à traiter. En effet, le rôle du médiateur est d'être à la fois l'interprète du public auprès de la rédaction mais aussi d'expliquer le fonctionnement du média, de lever parfois des malentendus, de démonter ce dont le public paraît très friand, à savoir, les ficelles du métier». ■

PARLEMENTAIRES

FRANÇOISE CARTON DE WIART (FDF)

• 1 : Il est bon qu'un mouvement de téléspectateurs suive le dossier et maintienne, s'il l'estime nécessaire, la revendication de la création d'un véritable service de médiation à la RTBF. La petite avancée qui a été obtenue par le décret sur le nouveau statut de la RTBF (le contrat de gestion doit prévoir des dispositions "...pour assurer l'écoute des téléspectateurs et le suivi de leurs plaintes") est due en grande partie au travail de l'ATA qui a été relayé au Parlement de la Communauté française.

• 2 : Le service mis en place n'a évidemment rien à voir avec un véritable service de médiation (qui devrait être indépendant). D'ailleurs il s'appelle "Service du suivi et des statistiques". Si certains ajoutent le mot "médiation", il a bien sa place : entre parenthèses !

Maintenant, il faut bien comprendre que le nouveau statut n'a en rien résolu les problèmes financiers et de gestion de la RTBF qui est contrainte à une mission impossible ... Ce fait ne doit pas empêcher les téléspectateurs d'exiger la qualité de service à laquelle ils ont droit... Il était tout de même incroyable qu'une lettre ne reçoive aucune réponse. Mesurons donc le progrès...

D'après votre dossier, le "Service du suivi" semble ne traiter que le courrier qui arrive au Bd Reyers. Or, les trois quarts de la production des émissions RTBF provient des centres régionaux auxquels les téléspectateurs ne se privent pas d'écrire avec raison... (cfr. le problème de la diffusion des dramatiques wallonnes). Il me paraît que tout courrier, tout appel téléphonique ainsi que tout courriel (NDLR : courrier électronique ou e-mail), où qu'il parvienne dans la grande maison RTBF, mérite réponse. Que le sujet de cet appel concerne la télévision comme la radio !

Ce n'est pas si facile à organiser. Combien de fois le central téléphonique ne répercute-t-il pas (au hasard ?) les auditeurs à la recherche de la référence d'un disque entendu sur une chaîne de la RTBF ou d'un livre dont l'auteur vient d'être interrogé ?

La RTBF doit s'organiser de manière à satisfaire ses auditeurs et ses téléspectateurs. C'est en quelque sorte d'un "service consomma-

teur" plutôt que d'un "Service du suivi et des statistiques" dont la RTBF a besoin.

• 3 : Merci à l'ATA de m'avoir fait découvrir cette séquence que je ne connaissais pas. Je l'ai regardée le 31 octobre dernier, avant de vous répondre. Sujet du jour : la dictature de l'audimat pèse-t-elle sur le service public ? Un beau sujet traité en direct, en 9 minutes avec une liaison entre Paris, Bordeaux et Dijon. Chapeau ! Mais, il ne s'agit pas vraiment du traitement d'une plainte par un médiateur. A la RTBF, le sujet aurait pu être traité par un bon magazine de type "Autant Savoir".

Le danger dans le traitement de ce type de sujet reste la tentation du nombrilisme et de l'autojustification : la télévision vous parle de la télévision. La séquence vue ce 31 octobre n'y échappait pas tout à fait ... Comme le dit Didier Epelbaum : "le service public ne doit pas courir après l'audience, mais rencontrer un large public ... La vertu n'est pas récompensée".

JEAN FRANÇOIS-ISTASSE (PS)

Merci de m'avoir demandé mon avis sur le service de médiation de la RTBF.

La lecture de votre dossier m'a beaucoup intéressé et j'y trouve plusieurs pistes intéressantes.

Vous n'ignorez pas, en effet, que la création du service actuel de médiation de la RTBF trouve son origine dans un amendement de la majorité PS/PSC, adopté avec l'accord de la Ministre-Présidente Laurette Onkelinx, à l'occasion du nouveau décret organique de la RTBF. Il peut encore évoluer et s'améliorer, à mon avis. L'expérience de France 2 est très intéressante de ce point de vue.

On ne peut certes assimiler la RTBF à une entreprise publique de type purement économique. Dans celle-ci un service "des consommateurs" ou des "utilisateurs" se conçoit différemment.

Néanmoins j'estime qu'un service à l'écoute des auditeurs et des téléspectateurs se justifie pleinement à la RTBF, dans le cadre de son statut de service public. Plus les auditeurs et les téléspectateurs auront la parole et joueront un rôle actif, et mieux ce sera !

Il appartient néanmoins aux organes de gestion de la RTBF d'organiser ce service en fonction des moyens disponibles.

MARIE NAGY (ECOLO)

• 1 : Il me semble que le service de médiation ne correspond pas aux attentes que l'on est en droit d'avoir. Je suis allée relire les débats que nous avons eus lors de la discussion sur le projet de décret au Parlement de la Communauté française et nous avons beaucoup débattu sur la définition des missions auxquelles la RTBF nous semblait devoir répondre et sur la manière dont le médiateur trouvait une place par rapport à ces missions. Les sujets qui sont abordés dans la séquence du médiateur de France 2 sont typiquement des sujets qui entrent dans la mission d'information et d'éducation permanente. Seulement voilà, depuis l'adoption du nouveau statut, on ne parle plus de "missions" mais bien "d'émissions" d'information de développement culturel, d'éducation permanente et de divertissement. La différence est de taille : remplir une "mission", c'est avant tout réfléchir à la manière la plus appropriée d'atteindre un objectif. C'est aller plus loin, me semble-t-il, que de veiller à ce que la répartition programmatique assure bien la diversité des "émissions" notamment d'information, de développement culturel, d'éducation permanente etc. C'est également permettre une évaluation qualitative a posteriori de la programmation plutôt qu'uniquement quantitative. Je pense que si on avait défini clairement les missions que doit remplir une télévision du service public, si on avait déterminé précisément ce qui la différencie des télévisions commerciales, une série de plaintes disparaîtraient d'elles-mêmes. Je pense notamment aux plaintes relatives à la non diffusion de la 2ème chaîne par voies hertziennes, à la programmation d'un Journal Télévisé pour enfants, au 0900 etc. qui me semblent aller de soi s'il s'agit d'une télévision publique.

• 2 : La mise en place du service de médiation est une bonne chose. J'ai défendu sa création lors de la discussion sur le projet de décret et je pense que la médiation est une manière intelligente pour un service public d'envisager les relations avec ses usagers. Je m'interroge sur la forme qu'il semble prendre à la RTBF. A la lecture de votre dossier, je suis quelque peu inquiète. J'avais attiré l'attention, lors des discus-

sions sur le décret au Parlement de la Communauté française, sur le fait que l'amendement créant le service de médiation ne précisait rien sur les modalités d'exécution. Les représentants de la majorité PS/PSC nous avaient alors répondu que celles-ci seraient définies dans le contrat de gestion. Dans ce document, elles tiennent en quatre lignes ! Il suffit de lire le décret du Conseil régional wallon portant création de l'institution de médiateur pour se rendre compte que cela ne s'improvise pas.

On a un peu le sentiment qu'on s'est donné bonne conscience : la RTBF a un service de médiation ! Mais il ne semble pas qu'on lui ait donné beaucoup de moyens, à quoi sert-il exactement ? J'ai le sentiment qu'il ne s'agit ni vraiment d'un service à la clientèle, vitrine de la RTBF, ni d'un service pour aider la RTBF à répondre aux missions qui lui sont dévolues. En effet, quand on apprend que votre courrier a mis 9 mois avant de recevoir une réponse, on se pose quelques questions. Il s'agit peut-être d'un cas

unique, mais alors que le contrat de gestion précise que "l'entreprise organisera un enregistrement centralisé des plaintes", Madame de Thier ne semble pas au courant des courriers que vous avez adressés à la RTBF, si ce n'est celui que vous lui adressez directement, ni des réponses qui vous sont faites.

Par ailleurs, on n'a pas vraiment l'impression que ce service va concourir à des changements. Il est extrêmement difficile d'évaluer l'impact que ce service de médiation pourra avoir sur les autres.

Je pense que la création d'un service de médiation participe à une gestion moderne du service public, qu'il a un rôle à jouer dans l'amélioration de la RTBF notamment en pouvant donner de nouvelles impulsions. Mais pour ça, il faut lui donner des moyens. L'Administrateur Général devrait notamment établir une note de service indiquant la manière dont une plainte doit être traitée, les délais pour les réponses, ainsi que toutes les modalités de fonctionnement.

• 3 : Ce qui est intéressant dans la séquence de France 2, c'est que c'est le premier pas d'une réflexion publique sur les pratiques journalistiques, c'est un bon début d'éducation aux médias et nous accordons, chez ECOLO, beaucoup d'importance à cet apprentissage. Il est essentiel de pouvoir décoder l'information qui nous est transmise. Pour cela, il faut pouvoir lire une image, saisir son contenu. Il faut connaître le mode de fonctionnement des médias, pouvoir démonter la construction d'une séquence ou d'une image, connaître le mode de sélection des informations et surtout apprendre à voir de manière critique ce qui nous arrive par la petite lucarne. L'émission de France 2 œuvre dans ce sens et c'est vraiment une expérience intéressante. Maintenant, je pense que ce n'est pas suffisant. Si c'est très bien d'avoir un service de médiation, il ne peut pas, en revanche, porter à lui seul la dynamique de débats internes et publics sur les missions à remplir par une télévision de service public. Ce n'est d'ailleurs pas son rôle. Celui-ci est avant tout un service aux consommateurs.

Je pense que la volonté de voir la RTBF remplir des missions de service public est un choix très politique, à l'inverse de l'approche du consommateur qui est, par essence, apolitique. Je pense que c'est aux responsables politiques du Gouvernement et du Parlement de la Communauté française de donner à cette institution les moyens de sa mission. Nous plaçons à ECOLO pour un renforcement du décret définissant le statut et les missions de la RTBF et pour un allègement du contrat de gestion. Assez paradoxalement, l'actuel contrat de gestion accorde moins d'autonomie à la RTBF que l'ancien cadre législatif. Par ailleurs, nous sommes favorables à ce que le Conseil d'administration s'ouvre à d'autres représentants que ceux des partis politiques.

PIERRE SCHARFF (PSC)

Comme Jean-François Six le souligne dans son ouvrage "Le temps des médiateurs", ce terme : médiateur devient "un mot fourre-tout", "la diagonale du flou".

Aussi, comme auteur voici quelques années d'une proposition de loi pour la création d'un Médiateur dans notre pays (ce qui a été réalisé), puis-je rappeler que le Médiateur "institutionnel" comme celui du parlement fédéral, ou celui de la Région wallonne ne traite d'abord que de réclamation d'une

Lettre à Didier Epelbaum

QUI NE VIENT PAS CE SOIR ?



L'A.T.A. a envoyé, sous la signature de son Président Benoit Goossens, la lettre suivante au Médiateur de France, le 21 janvier 1999.

Le 4 janvier dernier, vers 22H40, le magazine d'information "D'un monde à l'autre" était consacré au thème "Les Français face à l'administration".

En fin d'émission, vers 24H, l'avant-dernier cas proposé concernait la SNCF. Lorsque Paul Amar demanda un commentaire sur ce conflit à Bernard Stasi, le Médiateur de la République, celui-ci lui signala qu'avant d'avoir recours à ses services, les plaignants devraient d'abord s'adresser au médiateur de la SNCF.

C'est à ce moment-là que Paul Amar a annon-

cé que les représentants de la SNCF avaient été invités à participer à l'émission et qu'ils avaient décliné l'invitation.

Sans cette remarque de Bernard Stasi, il est peu probable que Paul Amar ait donné cette information -car, c'en est une !- aux téléspectateurs.

Et, quand bien même il l'aurait donné, cela aurait été un peu tard.

En effet, la connaissance de cette information AVANT le démarrage de la séquence aurait permis au téléspectateur de percevoir celle-ci de façon beaucoup plus nuancée.

Pourquoi les journalistes n'annonceraient-ils pas systématiquement, en début d'émission, les noms des personnalités qui ont refusé de participer à l'émission et la raison qu'elles ont invoqué ? ■

personne physique ou morale qui, à l'occasion d'un dossier personnel, d'une affaire qui la concerne, estime qu'une autorité administrative n'a pas agi conformément à la mission du service public qu'elle doit assurer.

De plus, la réclamation doit être précédée de l'exercice des recours administratifs prévus ainsi que des démarches nécessaires auprès des autorités intéressées aux fins d'obtenir satisfaction.

Ainsi, ce modèle de médiateur ne peut être appliqué à la RTBF.

D'autres ont imaginé des formules confuses mêlant le conciliateur social favorisant à l'amiable le règlement des

conflits, le juge de paix, artisan de la conciliation, le directeur des réclamations attentif au service après-vente de la clientèle.

Aussi, je suis favorable non à une nouvelle réforme du service de médiation de la RTBF, mais à un magazine qui donne la parole aux téléspectateurs. Soyons attentifs aux expériences françaises de nouveaux espaces de dialogues avec les téléspectateurs.

Il serait intéressant d'échanger, dans un groupe de travail : téléspectateurs, RTBF, parlementaires, nos analyses de ces émissions, et ainsi "d'inventer" notre modèle de dialogue à la télévision. ■

Didier Epelbaum à la RTBF

Il n'y a pas que les pétitions ! D'autres formes d'actions sont à inventer pour les associations de téléspectateurs qui revendiquent une évolution positive du petit écran.

Souhaitant que la RTBF s'inspire de l'exemple de France 2 pour créer une émission de médiation, non seulement nous avons invité Didier Epelbaum aux "Midis de l'Audiovisuel", mais nous avons également proposé qu'il s'exprime sur les antennes de la RTBF. "Tête à tête", l'émission de radio de La Première l'a invité le 26 janvier 1999. Martine Cornil l'a interrogé en direct.

NOTRE LETTRE

Enfin, nous avons envoyé la lettre suivante au Directeur de la Télévision, Gérard Lovérius, le 23 décembre 1998 :

"Dans les deux derniers numéros de notre publication "Comment Téléze-Vous ?" (n°43 et n°44), nous avons abordé le thème du service de "médiation" à la RTBF et la possibilité de mettre à l'antenne une émission sur cette thématique. Cette suggestion semble intéresser tant Mme Françoise de Thier que Mr Christian Druite.

France 2, chaque samedi depuis 13 semaines déjà (la prochaine émission est annoncée pour le samedi 9 janvier), programme à 13H12 "L'Hebdo du Médiateur", une émission d'une vingtaine de minutes présentée par le médiateur de la rédaction de France 2, Didier Epelbaum.

Il nous semble que cette émission constitue un modèle dont la RTBF pourrait s'inspirer, en élargissant peut-être la thématique (Didier Epelbaum n'aborde que les émissions d'information).

L'A.T.A. invite Didier

Epelbaum à son Midi de l'Audiovisuel qui se déroulera le mardi 26 janvier 1999 au Forum de la Fnac Bruxelles.

Nous avons demandé à Didier Epelbaum s'il serait d'accord, après ce débat public et sans la présence de l'A.T.A., de rencontrer un ou plusieurs représentants de la RTBF qui voudraient mieux découvrir son expérience. Il nous a marqué son accord de principe.

Donc, si vous le souhaitez, une réunion de travail avec Didier Epelbaum pourrait être programmée vers 16H15 à la RTBF (Reyers), ce 26 janvier 99.

Bien entendu, vous pourriez y inviter d'autres interlocuteurs et j'imagine que Mme Françoise De Thier, Mr Jean-Pierre Gallet ou Mr Michel Konen, par exemple, seraient sans doute intéressés..."

"SUGGESTION TOUT-À-FAIT INTÉRESSANTE"

Le Directeur de la télévision à la RTBF nous répond, le 13 janvier 1999 : "Je vous remercie vivement pour votre courrier du 23 décembre dernier concernant le service "médiation" à la RTBF et la possibilité de mettre à l'antenne une émission sur cette thématique.

Cette suggestion paraît tout à fait intéressante et mérite une étude approfondie. En effet, l'expérience française n'aborde, actuellement, que des émissions d'information alors que ce thème devrait couvrir un très large éventail de sujets.

Aussi, dans l'état actuel du dossier, il me semble prématuré de rencontrer M. Didier Epelbaum.

Néanmoins, je ne manquerai pas de prendre contact avec l'intéressé au moment opportun..."

Gérard Lovérius nous signale qu'il envoie copie de sa lettre à Christian Druite et Françoise de Thier. ■



Ce numéro de "Comment Téléze-Vous ?" a été écrit, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :

Paula Bouchez,
Benoit Goossens,
Véronique Hariga,
Bernard Hennebert,
Marine Jacobs,
Gloria Kellner,
Gilles Lenoble,
Nicole Mertens,
Pierre Ravach,
Patrick Sénéart.

Les illustrations sont réalisées par Esdé.

L'A.T.A., c'est quoi ?

Née le 6 janvier 1994, l'A.T.A. est une ASBL pluraliste qui a pour objectif la promotion d'une évolution humaniste du paysage audiovisuel. Sa maxime est : "informer pour agir".

Comment devient-on membre ?

L'A.T.A. n'est pas subsidiée. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Téléze-Vous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A. Les membres sont également invités à participer à d'autres activités de l'association. Ainsi, l'année dernière, ils ont pu assister gratuitement à des projections privées de "Pas vu à la télé" de Pierre Carles (censuré en France par CANAL+) ou "Le Jeu de la Vérité" de Patrick Sabatier avec Chantal Goya (interdit de rediffusion), etc.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui). La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque. Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à "Comment Téléze-Vous ?"... Cela vous coûtera 2.000 FB/an. Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

A.T.A. ASBL

Pour toute demande d'information : exclusivement par écrit sans omettre d'y inclure vos coordonnées et un timbre à 17 FB pour la réponse. Merci d'avance.

*Rue Américaine, 106
1050 Bruxelles*

Internet : <http://ata.qwentes.be>
E-mail : ata@qwentes.be

POUR LE DIRECT !

Le 21 décembre 1998, Bernard Hennebert, coordinateur de l'A.T.A., était invité sur le plateau de l'Ecran Témoin.

Sujet : les fous de télévision

Il nous raconte pourquoi cette expérience l'a intéressé.

...

Ce n'est pas tous les jours que l'A.T.A. est invitée à la télé pour prononcer plus de 3 ou 4 phrases. Mais l'on me proposait ici un contre-emploi.

C'était l'Ecran Témoin qui démarrait les semaines dédiées aux fêtes de fin d'année. Il fallait donc être joyeux, léger... même dans un débat de société. D'ailleurs, à la RTBF, depuis l'arrêt de l'émission mensuelle Contrepied, où traite-t-on sérieusement et démocratiquement (avant que les décisions ne soient bétonnées) de l'évolution de l'audiovisuel ?

J'étais entouré de quelques célébrités du petit écran dont la voix et le visage sont familiers du grand public ainsi que de quelques "cas" : Hélène, la mammy qui collectionne les autographes de Michel Drucker ou de Jean-Pierre Foucault; Kenny Bernier qui a créé un fan club et un site internet pour Beverly Hills et Melrose Place, etc. Des "fans" de la télévision, en somme ! Alors que moi, ce que j'aime dans la télé, c'est son côté "outil démocratique".

Ainsi, pour le téléspectateur, dès le départ, les enjeux sont brouillés.

Mais ce n'est pas grave. S'il reste cinq minutes de débat réellement démocratique dans une émission d'une heure et demi, c'est réussi. Ce fut le cas. Je crois qu'il fut donc tout de même utile d'y participer.

MERCI, RENÉ THIERRY !

L'Ecran Témoin a l'allure d'un débat en direct. Il est parfois enregistré. C'était le cas cette fois-ci.

Paul Germain, n'ignorant probablement pas les réflexions de l'A.T.A. sur cette thématique, aborda ce sujet, à la fin de son émission.

C'est la première fois que la RTBF s'interroge devant le très vaste public des téléspectateurs sur le fait de savoir s'il faut "dater" les émissions de télévision.

René Thierry, ancien présentateur du JT de la RTBF, remet en question le fonctionnement des "Pieds dans le Plat", prôna les débats politiques "en direct",



demanda à la RTBF de signaler si ses émissions étaient en direct ou en différé, affirmant même que le public voulait cette mesure et expliqua que la concrétisation de celle-ci pourrait rendre les téléspectateurs plus conscients. Extraits...

RENDRE CONSCIENT LE TÉLÉSPECTATEUR

René Thierry : «... C'est une manière de duper les téléspectateurs que de lui proposer des faux directs. C'est tout-à-fait vrai. Il y a des exemples dans toutes les chaînes. Il y en a eu aussi sur la nôtre...

Vous savez, maintenant, on indique des informations sur tous les produits alimentaires : même, pour les vins, de quels cépages ils sont composés ! Je trouve que la télévision mériterait qu'on donne aussi pareil type d'informations. Sérieuses. Ce ne serait pas mauvais que les journaux télévisés s'y attellent.

Il y a un grand intérêt pour les téléspectateurs qui regardent une émission de débat politique de savoir qu'elle a été enregistrée et si on y a coupé trois ou cinq minutes qui étaient jugées (superflues) à tort ou à raison par ses réalisateurs. "Attention, cette émission a été enregistrée tel jour et elle a été montée". Je trouve que c'est essentiel. Quand on coupait dans "Les Pieds dans le plat", par exemple...»

Un autre invité, Fatman, ne partage pas le point de vue René Thierry. C'est un téléspectateur qui aime être interviewé dans des émissions telles que Strip-Tease et qui participe à de nombreux jeux télévisés. Il rétorque à l'ancien présentateur du JT de la RTBF : «Qu'est-ce que cela change pour les téléspectateurs qu'il sache que cela a été coupé ou non ? Le public s'en fout !»

Ce qui permet à René Thierry de justifier de façon magistrale l'importance pédagogique du "datage" des émissions télévisées : «... Mais cela change énormément parce qu'il (le téléspectateur) est (ainsi) conscient !»

SIGNALER, CE N'EST PAS IMPOSER !

Fatman en remet une couche : «... Mais le téléspectateur ne découvre pas ce que la personne aurait pu dire et donc cela ne change rien pour lui... René Thierry, vous voyez cela, de votre côté, parce que vous êtes un professionnel...»

René Thierry insiste : «Les téléspectateurs veulent le savoir».

Fatman ne fait pas l'unanimité sur le plateau de l'Ecran Témoin. Il suffit de constater les signes désapprobateurs d'Armelle, la co-animatrice de "Forts en tête", lorsque Fatman compare le fait d'indiquer aux téléspectateurs si les émissions sont en direct ou en différé avec l'étiquetage des boîtes de petits pois : «... Vous êtes en train d'imposer aux gens qui rentrent dans un supermarché l'obligation de lire ce qui est écrit sur ces boîtes, avant de les acheter...»

Si j'avais eu l'occasion de reprendre la parole à ce moment-là, j'aurais signalé à Fatman que supprimer les étiquettes priverait les usagers qui sont attentifs à leur consommation de pouvoir découvrir la nature des produits avant de les sélectionner.

Plutôt que de supprimer les étiquettes, je préfère développer une éducation citoyenne qui permettra, petit à petit, à de plus en plus de gens de découvrir que c'est leur intérêt d'être attentif à l'étiquetage des produits. Côté télévision, bien entendu, il faut un renforcement de l'éducation aux médias, si celle-ci intègre ce type de réflexion. Et rappelons une fois de plus qu'en Communauté française, 90 % des élèves et enseignants n'y ont pas droit.

UNE PREMIÈRE ÉTAPE INDISPENSABLE

C'est à ce moment-là du débat que Marc Oschinsky, auteur du livre "Sage comme une image" (voir page 17), développe un autre contre-argument : dire "cette émission a été coupée au montage" ne résout rien. Le vrai problème, c'est qu'il ne faut pas couper au montage... Sur

quoi, René Thierry, en pleine forme, conclut : «*Et faisons du direct !*»

A Marc Oschinsky, nous répondrons que le rôle de toute signalétique n'est pas de résoudre un problème mais d'avertir l'usager de la présence de celui-ci. Il s'agit en fait d'une première étape. Bien souvent, elle est indispensable pour qu'un vaste public prenne conscience du problème qui pourra, dans un deuxième temps, être réglé. Ainsi, tant que les chaînes de télévision ne seront pas obligées de mentionner systématiquement le fait qu'elles sont en direct ou en différé, comment les téléspectateurs pourront-ils prendre conscience que, de plus en plus souvent, les émissions sont en différé, ce qui pose un problème de société non négligeable, surtout pour les débats sociaux, culturels, ou politiques. En effet, les voix "discordantes" ne s'expriment pas de la même manière, dans le cas d'un différé qui permet matériellement tous les montages. D'ailleurs, nombre de "grands moments" de la télévision doivent leur existence au direct. Par exemple, le célèbre «*Messieurs les censeurs, bonsoir !*» de Clavel.

Armelle, après l'émission, me confiait qu'elle se sentait très bien dans le vrai direct hebdomadaire de "Forts en tête" (on est obligé d'ajouter "vrai" tellement il est devenu habituel pour nombre de professionnels de parler de "direct" pour désigner des émissions en différé réalisées dans les conditions du direct...). Si c'était du différé, il n'y aurait pas le même type de tension, d'émotion.

POUR ÉVITER TOUT MANICHÉISME

Le différé ne manque pas d'atout non plus. En direct, un homme politique peut pratiquer la langue de bois pour ne pas répondre à une question. En cas d'enregistrement, les monteurs pourront couper les répliques en langue de bois. Tel était le point de vue des protagonistes des "Pieds dans le plat".

L'HISTOIRE : POUR LE FUTUR

Le "danger" du direct ne date pas d'aujourd'hui. Je n'ai pas peur de citer un exemple ancien malgré le fait que l'on soit vite taxé de ringard ou de passéiste lorsqu'on se penche sur l'histoire de la télévision. Ainsi, dans ce débat de l'Ecran Témoin, Paul Germain m'a-t-il ironiquement posé la question de savoir si je trouvais que la télévision était bien meilleure dans le passé !

J'aurais aimé avoir eu le temps de lui répondre que l'expérience du passé —positive ou négative— m'intéresse

lorsque son évocation est utile pour faire évoluer la situation actuelle. Bien entendu, à chaque période, ses imperfections et ses prouesses. J'ai pu ainsi rappeler très succinctement dans ce débat de l'Ecran Témoin qu'en 1973, une émission culturelle d'une demi-heure précédait, deux fois par semaine, le JT de début de soirée de la RTB (sans "F" à l'époque). Lorsqu'un chanteur s'y produisait, il interprétait l'un de ses succès et répondait à une interview. L'émission s'appelait "Sept sur sept" et se déroulait en direct.

"C'EST TROP POLITIQUE"

A l'occasion d'un concert donné au printemps 1973 à l'Auditoire P.E.Janson de l'ULB à Bruxelles, les responsables de l'émission avaient proposé que Colette Magny (voir ci-dessous) interprète une chanson mais qu'elle ne soit pas interviewée : "...*C'est trop politique. La tendance est trop marquée. En interview, cette femme ne va parler que de cela... On ne parle pas de politique dans notre émission*".

Imaginez : en direct, elle aurait pu expliquer pourquoi elle accompagnait Jean-Paul Sartre dans des usines en grève, sa guitare en bandoulière ou, pourquoi pas... et pire : rendre hommage aux dockers qui faisaient grève à Anvers (ce qu'elle fit au cours de son

concert Bruxellois) !

A l'époque, plus d'un millier de personnes avaient signé une pétition dénonçant cette forme de censure. Un communiqué diffusé à la presse précisait : "*Tout autant que celles de Colette Magny, les chansons de Michel Sardou, de Sheila ou de Claude François sont politiques. Mais les thèmes diffèrent... Pour les derniers, il s'agit de chanter l'amour, la famille, la patrie; pour Magny, de dénoncer des injustices sociales et de soutenir des revendications populaires. Entre ces deux conceptions de la chanson, "Sept sur sept" a choisi et son choix ne la flatte guère.*"

Aujourd'hui, les problèmes de censure dans une émission de débat sur la culture ne se pose plus... puisque pareilles émissions en direct n'existent plus !

RECONQUÉRIR DES DÉBATS EN DIRECT

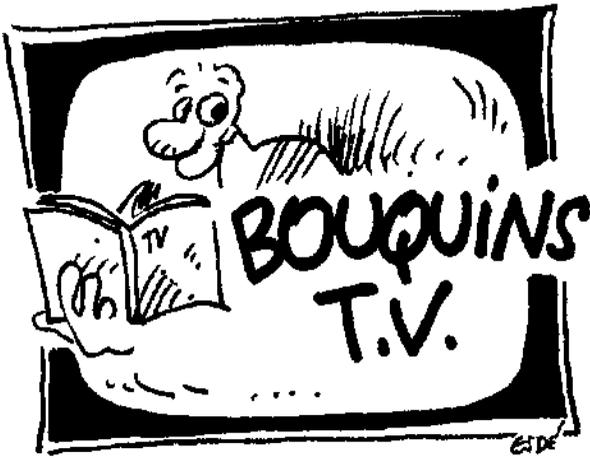
Il s'agit donc de conquérir l'obligation de "dater" les émissions notamment pour, en tant que simples spectateurs, pouvoir faire la comptabilité des émissions qui sont en direct ou non. Alors nous pourrions prouver que le direct est un genre en perdition. Pareil constat sera peut-être le départ d'une prise de conscience : il faut que les télévisions restaurent le direct télé pour tous les débats de société. ■

Censurée, sauf à sa mort !

Colette Magny, en 1973, avait déjà sorti une dizaine de 33 tours et chantait très régulièrement devant des publics d'un millier de personnes. Il faut donner ces informations car le travail de cette chanteuse a été tellement occulté par les chaînes de télévision... sauf à l'occasion de sa mort, au début de l'année 1998. Suite à mon témoignage à l'Ecran Témoin, un téléspectateur d'une trentaine d'année m'a expliqué : "Je comprends maintenant mieux qui est Colette Magny. L'année der-

nière, j'avais vu la séquence qui lui fut consacrée par le 20H de TF1 à sa mort... J'étais étonné parce qu'auparavant, je n'en avais jamais entendu parler !" Cette annonce de sa mort par les télévisions est, de fait, une reconnaissance indirecte du fait qu'elles ont censuré pendant des dizaines d'années... une artiste qui méritait —tout le monde n'a pas cette chance— trois minutes au JT le plus emblématique de France à l'occasion de son décès ! ■





Sage comme une image **MARC OSCHINSKY**

Si nous connaissons Marc Oschinsky, c'est surtout pour ses critiques acides quotidiennes sur La Première chaîne de radio de la RTBF et la rubrique "Les moustiques ont vu" dans le Téléoustique.

...

Journaliste, Marc Oschinsky s'est spécialisé dans l'observation de notre paysage audiovisuel. A la lecture de son livre, on peut dire que la télévision, loin d'être parfaite, est pourtant riche d'enseignements et de réflexions.

AU PLAISIR DE LIRE...

A l'image de son auteur, la présentation de ce recueil d'éditoriaux est caustique. On a déjà tout compris avec la couverture qui représente une famille "moyenne" (père, mère et deux enfants) affalée dans un sofa devant le petit écran. Si c'est à ça que l'on ressemble en regardant la TV, on voit directement le ridicule de notre situation mais ne dit-on pas : "L'amour, c'est... regarder ensemble dans la même direction". Pleines d'humour, les premières pages du livre de Marc Oschinsky nous donnent le mode d'emploi du fonctionnement de votre téléviseur... euh ! pardon, de la lecture. Ensuite, vient le sommaire présenté sous forme de programme de télévision. Après avoir lu cette introduction, vous êtes pliés de rire et ne vous arrêterez plus avant la fin du bouquin, ou bien. Sa façon de percevoir et de critiquer (positivement ou négativement) la télévision vaut le coup d'œil. D'ailleurs, on n'est pas toujours d'accord avec ce qu'il écrit mais sa façon d'analyser n'est pas dénuée de justesse ni de clairvoyance. De toute manière qu'importe, le plaisir de lire est là. Et puis, tout le monde est satisfait à un moment ou à un autre. Textes clairs, aérés et courts paragraphes, ce livre se lit comme une BD. Les dessins

sont signés de duBus, ce qui ajoute un plus si cela est possible. On est parti pour un tour d'horizon des divers types d'émissions mais aussi des différents pays. Et personne n'est épargné.

POURQUOI RÉSISTER ?

Que l'on aime ou non Marc Oschinsky, l'écouter ou le lire est toujours très agréable avouons-le. Si vous ne le connaissez pas, voici quelques passages qui vous mettront l'eau à la bouche. Je n'ai pas pu résister à cette envie...

(...) Sur LTA, un fringant jeune homme nous assène que "Moi, c'est qui m'a plu dans la formule LTA... (léger silence, petit blanc, le temps que le spectateur puisse tenter de deviner ce qui lui a plu dans la formule LTA. Peut-être le fait qu'il y travaille ? Non, perdu)... "C'est", reprend-il, "qu'on peut faire son shopping chez soi, confortablement". Ah bien, ça c'est gentil de nous le signaler, on ne l'aurait jamais deviné. Evidemment, comme LTA est une chaîne de vente, les animateurs se sont succédé tout le week-end pour nous présenter des objets à des prix sacrifiés, on va voir l'étiquette. Et je dois dire que j'ai craqué pour le petit jeune qui a présenté un combiné radiocassette-CD. Ce genre d'objets, pas de quoi en faire un plat, tout le monde en a déjà vu. Mais ça n'a pas empêché notre nouvel ami de nous faire l'article en nous détaillant TOUT, jusqu'au moindre détail. Je vous jure, je n'invente rien, tout ce qui suit, je l'ai entendu : "Le lecteur de cassettes est tout à fait standard". (Ah ! "Le lecteur de cassettes est tout à fait standard !" Je crois que ce fut le sommet de mon week-end. Mais reprenons.) "Vous remarquerez la souplesse d'ouverture du compartiment qui vous permet d'éviter d'abîmer vos cassettes. Le lecteur de CD, moi, ce qui m'a tout à fait

fasciné, c'est que, s'il y a un morceau que vous aimez moins sur le CD, vous pouvez le sauter à la lecture. Le combiné peut être branché sur le secteur, grâce à cette fiche qui se met dans n'importe quelle prise, ou vous pouvez y mettre des piles alcalines R20, ce qu'on appelle encore... (Re-petit silence. La télé actuelle est l'art des petits silences qui en disent long)... des grosses piles. Enfin, il est doté d'une poignée qui vous permettra de l'emmener dans toutes les pièces." Eh bien, chapeau ! Etre capable de dire tout ça d'une bête machine "qui vous permet d'éviter d'abîmer vos cassettes", et tenter de faire croire qu'on est "tout à fait fasciné", voire que, si on pouvait, on demanderait le lecteur de CD en mariage tellement on l'aime, y a pas à dire, télébonimenteur, c'est un métier !"

"...récemment, j'ai regardé la télé espagnole. Ce qui représente un exploit d'autant plus appréciable que, contrairement à Mme Carmen, ma concierge que je salue ici au passage, je ne parle pas un traître mot de cette langue. Je ne parle pas, mais je comprends. Disons un mot sur dix. Ce qui suffit amplement pour suivre, à la télé, les émissions les plus compliquées, style les talk shows."

A propos du "Fera, fera pas ?" : "C'est qu'il ne faudrait pas croire, il y a du boulot là-dessous. Imaginez les brainstormings, chez M. RTL TVi : "Qu'est-ce qu'on va bien pouvoir faire faire aux gens ?", demande le chef de la réunion. Un stagiaire tente une réponse : "Et si on leur demandait de se tenir sur une jambe tout en faisant cocorico ?". Un regard vers l'archiviste, qui prend un air désolé, secoue la tête et dit : "Non, ça on l'a déjà fait, le 3 février 1995".

Définition : "Un disfonctionnement se reconnaît facilement : il porte un uniforme bleu surmonté d'un képi, roule dans des véhicules blancs à bande orangée au milieu et porte une arme. Heureusement, il est écrit quelque part dans le règlement des disfonctionnements que l'arme ne doit pas être chargée. Un coup est si vite parti et le disfonctionnement risquerait de se blesser."

Tellement vrai, tellement bien dit... ■

Sage comme une image
Marc Oschinsky
Editions Luc Pire

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

La 33ème séance des "Midis de l'audiovisuel" se déroulera le

mercredi 24 février

de 12H30 à 14H, au Forum de la Fnac Bruxelles
à City 2, Rue Neuve.

LA TÉLÉ : SAGE COMME UN IMAGE ?

Avec
Marc Oschinsky



L'Association des Téléspectateurs Actifs reçoit Marc Oschinsky à l'occasion de la sortie de son livre "Sage comme une image" paru aux Editions Luc Pire.

Ce livre reprend la crème des chroniques qu'il proposa pendant deux ans aux auditeurs de La Première (RTBF) : chaque matin, il "racontait" à sa façon ce qu'il avait vu la veille à la télévision : les dérapages au JT, les pubs, Mégamix, ITA, etc.

Il nous parlera également de ses aventures les plus actuelles, dans les méandres des médias les plus variés : chroniqueur "belge" pour "Union libre", l'émission de Christine Bravo sur France 2; critique TV pour la rubrique "Les moustiques ont vu" de Télé-moustique; membre de la "bande" à Jacques Mercier dans "Le jeux des dictionnaires" et "La semaine infernale"; journaliste collaborant à la nouvelle chaîne télé dite "de l'événement", Event TV.

CASSE-CROÛTE GRATUIT



L'entrée est gratuite et une collation sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité, au 02/ 209 22 27.

Devenez membre de l'A.T.A.

L'A.T.A. ne reçoit aucun subside. Nos finances, c'est nous... et vous.

Les membres reçoivent régulièrement le mensuel "Comment Télé-Vous ?", ont accès à notre service de documentation, peuvent participer à nos réunions, prendre des responsabilités dans notre ASBL (on est tous bénévoles), assister gratuitement à des activités.

Comment ? La cotisation est fixée au minimum à 1200 francs/an (pour les étudiants et les chômeurs : 600 francs/an).

Optez pour un ordre permanent de 100 FB minimum par mois (150 FB tous les trois mois pour les étudiants et les chômeurs). Cette opération vous coûtera le même prix mais nous facilitera la tâche sur le long terme. Remplissez donc le formulaire ci-dessous.

Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais désirez simplement vous abonner pour un an à "Comment Télé-Vous ?", cela vous coûtera 2.000 FB.

Le numéro de compte de l'A.T.A. ASBL (rue Américaine, 106 - 1050 Bruxelles) :
001 - 0837560 - 41.

Ordre permanent

Nom : Prénom :

Rue : N° : Bte :

Code postal : Localité :

Téléphone : / Date de naissance : / /

Je donne l'ordre à ma banque (nom de la banque)

de verser le montant de FB tous les mois

de verser le montant de FB tous les 3 mois

à partir du : / /

de mon compte n°

sur le compte n° 001 - 0837560 - 41 de A.T.A. ASBL, Rue américaine, 106 - 1050 Bruxelles.

Je garde le droit d'annuler cet ordre permanent ou de le modifier à tout moment.

Date : / / Signature :

Envoyez cet ordre de virement à l'A.T.A. qui le déposera à une agence de votre banque
OU

Déposez cet ordre à votre propre agence bancaire
et faites parvenir une copie de ce document à l'A.T.A.

Bravo à "Femmes d'Aujourd'hui" !

VOS RÉACTIONS

Le "12h45" : faux!

"Dans votre article sur Anne Godemiaux (voir *Femmes d'Aujourd'hui* du 12/11/98), il est question du "12 h 45" de la RTBF. Or la RTBF ne peut plus dénommer ainsi son JT, suite à une pression de l'Association des Télé-spectateurs Actifs (A.T.A.) auprès de la Commission d'Ethique de la Publicité. La RTBF avait, au départ, dénommé son JT, le "12 h 45", alors que celui-ci ne démarrait que vers 12 h 50. Elle espérait ainsi

probablement attirer ses téléspectateurs vers les annonces publicitaires et le sponsoring de la météo diffusés, dès 12 h 46, après l'annonce des titres du JT (à 12 h 45). La RTBF l'a donc rebaptisé "JT de la mi-journée".

Puisqu'aucune publicité ne peut être introduite dans les émissions d'information de la RTBF, elle a décidé que "les titres" du JT constituaient, à 12 h 45, une mini-émission tout à fait indépendante de ce JT : les spots

publicitaires qui sont diffusés entre ces deux émissions d'information officiellement distinctes sont légaux. Il ne faudrait pas que la RTBF poursuive un certain détournement du sens même de la loi qui protège les téléspectateurs de l'omniprésence publicitaire, en réalisant par exemple 2 journaux télévisés autonomes : un JT des infos belges et un JT des infos étrangères... Et entre ces deux émissions distinctes, une tranche de pub... soyons vigilants !"

Gagner une bataille dans le domaine de l'audiovisuel en Communauté française, ce n'est pas une sinécure. Mais ensuite, pour faire respecter la décision chèrement conquise, cela peut encore

demander beaucoup d'énergie et pendant des années...

Maintenant que la RTBF utilise régulièrement l'appellation "journal de la mi-journée", certains journaux de la presse écrite,

peu soucieux de soutenir les victoires des usagers, parlent régulièrement du "12H45" ! L'hebdomadaire "Femmes d'Aujourd'hui" a publié notre rectificatif. Bravo ! ■

Télédistribution

1/2 RETOUR

Un groupe de téléspectateurs Liégeois dont les leaders sont membres de l'A.T.A. vient de remporter une double victoire. Leur télédiffuseur commence enfin à les écouter et parle même de "respect des minorités" ! C'est nouveau et fort intéressant.

...

Dans les n°42 et 43 de "Comment Télé-Viewer ?", nous vous avons relaté les multiples actions menées par ces abonnés contre leur télédiffuseur (ALE Télédis) et l'intercommunale qui le chapeaute : pétition de plus d'un milliers de signatures, actions au conseil communal de la ville de Liège ainsi qu'à la cérémonie du 75ème anniversaire de l'Association Liégeoise d'Electricité (qui gère ALE Télédis), création d'un mini-périodique, nombreux articles parus dans la presse.

UNE DEMI-CHAÎNE !

L'objet du conflit était la soudaine suppression sur le câble de la première chaîne de service public hollandaise (NOS1) au profit de la chaîne de télé-achat LIA !

Liège étant proche de la frontière hollandaise, un certain nombre de hollandais vivent pour des raisons affectives ou professionnelles en province liégeoise et furent particulièrement irrités par la décision arbitraire de leur télédiffuseur.

C'EST UN DÉBUT

C'est en lisant Le Soir du 5

janvier 1999 que Christine Bika et Martin Swart, les deux initiateurs du groupe de pression, découvrent qu'à partir du 15 janvier 1999 leur télédiffuseur va partiellement répondre à leur demande : ET1 (Grèce) et NOS1 se partageront un même canal. Ils ont perdu une chaîne, ils en retrouvent une demi... Dans son entretien au Soir, Jacques Delderrenne, le directeur-adjoint de l'ALE Télédis, affirme : "La demande est venue des usagers eux-mêmes. Nous avons estimé qu'il était bon d'élargir l'offre en veillant au respect des minorités"... mais pas au point de leur envoyer un courrier personnel pour leur annoncer la demi-bonne nouvelle ! Pourtant, il connaît fort bien l'adresse de Madame Christine Bika !

BIENTÔT, UN AUTRE CADEAU... PAYANT ?

En effet, il va lui envoyer le 6 janvier 1999 un autre courrier tout-à-fait étonnant (voir page de droite).

Il demande ni plus, ni moins à Mme Bika d'user "de son influence" afin que la représentante de Nederland 1, Mme Jeanine EHage, à qui il a écrit aux Pays-Bas, le 30 novembre 1998, lui fasse enfin signe de vie. Ainsi, les clients lésés et contestataires deviennent les postiers d'un télédiffuseur ! Dans le cas présent, y ont-ils intérêt ? L'objet de la mission impossible : recevoir l'accord de distribuer Nederland 1 sous forme numérique en région Liégeoise...

Ce que n'écrit pas Mr J.Delderrenne à Mme Christine Bika, c'est que ce type de diffusion risque d'obliger les abonnés liégeois à s'abonner à un bouquet de chaînes dans lequel serait inclus NOS1... c'est à dire payer un supplément à l'abonnement "classique" de la télédistribution ! ■

Contact :

Christine Bika
Rue Jean Haust, 84
4000 Liège





L'ASSOCIATION
LIEGEOISE
D'ELECTRICITE

SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE

RUE LOUVREX, 95 4000 LIÈGE

TELEPHONE : 04/220.12.11
TELECOPIEUR : 04/220.12.00

T.V.A. : BE 204.245.277
R.C. Liège 6801

Madame Christine BIKA

rue Jean Haust, 84

4000 LIEGE

Liège, le 6 janvier 1999.

Madame,

En vue d'une nouvelle distribution des programmes de Nederland 1, nous avons adressé une demande à Mme J. F. HAGE, dont copie en annexe, laquelle est restée sans réponse à ce jour.

Pouvez-vous user de votre influence auprès de l'intéressée afin que nous puissions obtenir une réponse le plus rapidement possible ?

Nous espérons que vous aurez à coeur de satisfaire à notre demande et dans l'attente, nous vous prions d'agrèer, Madame, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Directeur général adjoint,

J. DELDERENNE.

Dga



L'ASSOCIATION
LIEGEOISE
D'ELECTRICITE

SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE

RUE LOUVREX, 95 4000 LIÈGE

TELEPHONE : 04/220.12.11
TELECOPIEUR : 04/220.12.00

T.V.A. : BE 204.245.277
R.C. Liège 6801

N.O.S.
Gezamenlijke Staf en Diensten
Postbus 26.444
1202 JJ HILVERSUM
NEDERLAND

DJD/FH

Liège, le 30 novembre 1998.

A l'attention de Mme Jeanine F. HAGE.

Madame,

Comme vous le savez, notre réseau de télédistribution qui est par ailleurs le plus grand réseau de Belgique, a dû interrompre il y a quelques mois, la distribution des programmes de Nederland 1 en raison de l'encombrement du réseau et du grand nombre de programmes distribués.

Nous serions toutefois disposés à réintroduire le programme Nederland 1 dans notre offre de service, sous forme numérique.

Nous vous prions de nous informer des conditions que vous exigeriez pour nous accorder l'autorisation de la distribution sous forme numérique.

D'autre part, pourriez-vous nous préciser si le programme est diffusé en clair sur satellite ou sinon suivant quel procédé il est codé.

Nous vous prions d'agrèer, Madame, nos salutations les plus distinguées.

Le Directeur général adjoint.

J. DELDERENNE.

SONDAGE SOUS-MÉDIATISÉ

La presse écrite avait consacré beaucoup d'articles au sondage sur "les seniors et la télé" paru dans Notre Temps ou à cette enquête proposée, il y a quelques mois par l'hebdomadaire Télépro, et qui abordait "la télévision et l'échec scolaire"...



...

Mais le nouveau sondage que Télépro a publié au début du mois de décembre 1998 a été fort peu commenté. Or, le sondage en question traite d'un sujet inédit et important : "Qui a trop de pouvoir à la télévision?"

Le Soir est l'un des rares journaux de la presse écrite qui y a consacré un article (le 2 décembre 1998). En radio, sur La Première (RTBF), Pierre Collard Bovy y a consacré une séquence de son émission du samedi après-midi.

LE SOIR

Le compte-rendu du Soir nous étonne (voir copie de l'article ci-dessous). En effet, il ne présente que la partie "négative" du sondage, ce qui ne correspond qu'à un quart des informations que ce sondage nous propose (soit les résultats de la 2ème question).

Nous nous intéresserons à la 1ère et à la 3ème question qui proposent des informations, selon nous, beaucoup plus positives. En effet, il ne suffit pas de critiquer la télé. Il faut aussi lui proposer des pistes d'évolution, afin qu'elle corresponde mieux à nos besoins.

LE CHIFFRE

77,8 %

CONTRE LA PUB

Dans son édition du 3 décembre, notre confrère l'hebdomadaire Télépro dévoile les résultats d'une vaste enquête menée en collaboration avec la Sobemap à Bruxelles et en Wallonie sur la question « Qui a trop de pouvoir à la télévision? ». Réponse de 77,8 % des personnes interrogées : la publicité, qui agace par sa présence de plus en plus envahissante sur le petit écran. Deuxième catégorie d'intrus stigmatisée par 70,4 % du panel : les politiciens, perçus comme trop influents. Enfin, 44,6 % des sondés fustigent les directeurs de chaînes et 42,4 % s'attaquent à l'audimat et à sa logique implacable. Le numéro de Télépro détaille ces résultats et regorge encore d'autres enseignements significatifs sur la perception qu'a le téléspectateur francophone de sa lucarne. (F.L.T.)

L'enquête a été réalisée auprès de 427 personnes âgées de 15 ans et plus en Communauté française, entre le 2 et le 7 novembre 1998

QUESTION 1

Avoir trop de pouvoir à la télévision, pour vous, c'est...

- 42,8 % pouvoir décider de ne pas donner la parole aux gens ordinaires
- 41,9 % pouvoir décider des programmes sans l'avis des téléspectateurs
- 32,2 % pouvoir décider des emplois importants en fonction de considérations politiques
- 28 % pouvoir décider des emplois importants en fonction de considérations financières
- 25,8 % pouvoir décider de donner la parole aux politiciens et technocrates
- 16 % sans réponse

QUESTION 3

Pour la 3ème question, les sondés devaient dire quels instituts, personnes, associations, etc. devraient avoir davantage de pouvoir à la télévision. Le résultat est éloquent !

- 74,7 % les téléspectateurs
- 66,6 % les mouvements citoyens
- 64,1 % les mouvements associatifs
- 39,7 % les journalistes
- 23,9 % l'audimat
- 23,4 % les syndicats
- 19,2 % les compagnies audiovisuelles internationales
- 17,8 % les directeurs de chaînes
- 17,3 % les télédistributeurs
- 13,6 % le ministre de tutelle de la RTBF
- 6,6 % les politiciens
- 4,9 % la publicité
- 11,9 % sans réponse

SILENCE TV !

Avez-vous entendu parler de ce sondage sur nos chaînes de télévision ? Il devrait pourtant intéresser au premier plan la RTBF, RTL TVi... et leurs téléspectateurs.

Nadine Lejaer, coordinatrice de cette enquête à Télépro, nous a confirmé que, lorsqu'elle a pris contact avec différentes personnalités pour en commenter les résultats, les "politiques" et le secteur associatif ont répondu présent. Par contre, les représentants des chaînes...

«Le seul avis que j'ai eu, c'est celui d'Eddy de Wilde, le Directeur de l'information et des programmes de RTL TVi, en toute dernière minute. Je n'ai pas eu de réponse, ni de Philippe Malherbe, ni de Fabienne Van de Meerssche, respectivement présentateurs des JT de RTL TVi et de la RTBF. Le premier, 14,9 % de sondés trouvent qu'il a trop de pouvoir à la télévision. Et la seconde, 11,8 %. Pour tenter d'atteindre Christian Druitte, l'Administrateur général de la RTBF, j'ai téléphoné une dizaine de fois en vain...»

MERCI DE NOUS DONNER LA PAROLE

Laissons le mot de la fin au Médiateur de la rédaction de France 2 qui déclarait, le 1er janvier 1998, au cours d'un colloque organisé par l'UCL à Bruxelles :

«...Les téléspectateurs –en tous les cas, ceux qui s'expriment ou ceux que l'on voit s'exprimer dans les sondages– en ont assez de la passivité qu'on leur impose et demandent à être des téléspectateurs plus actifs. Le médiateur peut répondre à cette demande, en existant à l'antenne. La vedette de la médiation, ce n'est pas le médiateur mais c'est le public. Si je peux résumer la réaction des téléspectateurs, c'est : merci de nous donner la parole !» ■